



COMHAFAT/ATLAFCO

## DRAFT RAPPORT

### Réunion de réflexion sur

LA CONFERENCE MINISTERIELLE POUR LA COOPERATION  
HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE  
L'OCEAN ATLANTIQUE



MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION  
AMONG AFRICAN STATES BORDERING  
THE ATLANTIC OCEAN

**La piraterie maritime au large du littoral atlantique  
africain : Ampleur et perspectives pour une lutte plus efficace**

**Maritime piracy off the African Atlantic coastline: Extent  
and prospects for a more effective fight**

18-19 Septembre 2017, Tanger, Maroc

**Tanger (Maroc), 18-19 Septembre 2017**

## INTRODUCTION

1. Du 18 au 19 Septembre 2017, s'est tenue à Tanger (Maroc) une réunion de réflexion sous le thème **''La piraterie maritime au large du littoral atlantique africain : Ampleur et perspectives pour une lutte plus efficace ''**.
2. Ont participé à cette réunion :
  - Les délégués des Etats membres suivants : Cameroun, Congo, Cote d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Guinée Equatoriale, Maroc, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sao Tome et Principe, Sénégal, Sierra Leone.
  - Les organisations régionales, sous régionales et institutions suivantes :
    - L'Union Africaine Bureau, Interafricain des Ressources Animales (UA/BIRA) ;
    - La Commission de l'Océan Indien (COI), le Comité des Pêches pour le Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) ;
    - La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ;
    - L'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) ;
    - La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) ;
    - l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM) d'Abidjan ;
    - L'Institut de politique et des affaires internationales londonien - Chatam House.
  - Des experts indépendants en droit maritime international, et en opérations de lutte contre la piraterie maritime.

La liste des participants figure en **Annexe I**.

## CEREMONIE D'OUVERTURE

3. Ouvrant la séance Monsieur **Mohamed Drissi** a souhaité au nom du Ministre marocain de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts la bienvenue aux représentants des pays membres de la COMHAFAT, ainsi qu'aux distingués invités aux travaux de cette réunion de réflexion.
4. Il a ensuite souligné qu'en matière de sécurité maritime, le Maroc assure la coordination des opérations de sauvetage à l'intérieur de la zone nationale et de la région Nord et Ouest de l'Afrique. La conduite de cette mission conformément aux responsabilités qui incombent au Maroc sur les plans national, régional et international, est confiée au Département de la pêche Maritime.

5. Madame Mme **Catherine HEMA** au nom de Monsieur **Kobenan Kouassi ADJOUANI**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de la Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT a souhaité la bienvenue à tous les participants.
6. Elle a ensuite mis l'accent sur l'attention particulière accordée à la piraterie maritime tout en rappelant l'importance du Golfe de Guinée avec ses immenses ressources pétrolières, halieutiques et biologiques, qui méritait tous les efforts afin de sécuriser la navigation sur ces voies d'eaux. .
7. Pour clore son discours, elle a félicité la COMHAFAT pour cette initiative et a déclaré ouverts les travaux de cet atelier.
8. MONSIEUR **Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a remercié les autorités marocaines à travers MONSIEUR **Aziz AKHANNOUCH**, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche du Maroc, pour son appui constant à la COMHAFAT et son engagement permanent en faveur de la coopération halieutique en Afrique.
9. Il a remercié la Côte d'Ivoire pour sa présidence marquée de la COMHAFAT, l'OFCE pour son appui et son accompagnement, ainsi que les organisations sous régionales pour leur coopération.
10. Il a également rappelé que ces journées de réflexion s'inscrivent dans le cadre du plan d'action de la COMHAFAT au titre de l'année 2017. Elles ont pour but de contribuer et se veut une contribution aux efforts de la communauté internationale visant à faire des mers et des océans des espaces sécurisés, propice au développement des pays riverains et au-delà.
11. Pour introduire le thème de la rencontre, il a évoqué que malgré l'énorme potentiel que représente un littoral de plus de 14 000 km, la région COMHAFAT reste confrontée à de nombreuses menaces, dont la plus visible est la piraterie maritime, qui compromet sérieusement la contribution socio-économique que peuvent procurer ses activités maritimes.
12. Ces journées de réflexion ont pour objectif de favoriser un échange d'informations sur piraterie maritime et sur les solutions à développer pour une plus grande efficacité des mécanismes de lutte existants.
13. La conduite des travaux de l'atelier a été confiée au Dr. **Amadou TALL**.

## **ORDRE DU JOUR**

14. L'ordre du jour tel qu'adopté figure en **Annexe II**.

## DEROULEMENT DE TRAVAUX

15. Les travaux se sont déroulés en plénière et diverses présentations ont été faites successivement en vue de mieux appréhender la piraterie maritime sur les plans juridique, économique et social, et de s'enquérir des différentes initiatives de lutte contre ce fléau en Afrique et de leur mise en œuvre.

16. Il s'agit des présentations suivantes :

- **La piraterie maritime en Droit International : Pr. Miloud LOUKILI**

Dans sa présentation, le Pr. Loukili a fait la genèse de la question de la piraterie maritime dans le droit maritime international. Il a ainsi rappelé que c'est sur la base de la Convention de Genève du 29 avril 1958 sur la haute mer qu'a été codifié le droit coutumier de la piraterie dont les dispositions pertinentes ont été reproduites dans la Convention de Montego Bay (Jamaïque), signée le 10 décembre 1982.

Devant la recrudescence des actes de piraterie dans le Golfe de Guinée, le Conseil de Sécurité a adopté, à l'initiative conjointe de six Etats (Allemagne, France, Gabon, Inde, Nigéria et Royaume Uni), la résolution 2018 du 31 octobre 2011. Cette dernière encourage les Etats de la cette région à s'engager diligemment au sein de leurs organisations internationales à caractère régional dans la lutte contre les actes de piraterie et de vols à main armée en mer, par des actions concertées, dont notamment la mise en place de patrouilles maritimes conjointes.

- **Origine spécifique, nature et étendue de la piraterie maritime en Afrique de l'Ouest : Mr Naji LAAMRICH (COMHAFAT)**

L'exposé du présentateur a montré que les eaux du Golfe de Guinée et de l'Afrique de l'Ouest subissent des actes de piraterie significatifs qui constituent statistiquement une menace sérieuse aussi bien les États de la région que pour la communauté internationale élargie.

Il a aussi indiqué que les États individuellement et les organisations régionales, sous régionales spécialisées ont pris respectivement conscience que la sécurité maritime, y compris la lutte contre la piraterie maritime est un impératif.

Enfin, il a confirmé que ces efforts n'ont pas encore obtenu des résultats probants, comme en témoigne le nombre toujours élevé, d'attaques dans la région.

- **Impacts économiques et fiscaux de la piraterie maritime : Mme Antonia LEROY (OCDE)**

La présentation a porté sur la question des délits à caractère fiscal dans le secteur de la pêche et sur les conséquences de ces délits sur la capacité des gouvernements à générer des recettes pour financer les dépenses publiques et le développement. Les conséquences de ce manque à gagner

sur les pays en développement peuvent être particulièrement graves et saper les efforts entrepris pour promouvoir la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et financer le développement à long terme.

- **Apprendre les leçons et renforcer la confiance: lutte contre la criminalité maritime dans le golfe de Guinée : Dr Alex VINES (Chatham House)**

Après avoir énuméré les impacts et les coûts de la piraterie maritime en Afrique de l'Ouest, le conférencier a exposé quelques propositions concernant :

- La coopération régionale, il s'agit de l'information, de l'analyse, de la coordination et de la gouvernance ;
- Les réseaux d'information régionaux et internationaux fiables, facilitant l'analyse et les conseils qui peuvent offrir une alternative aux opérations coûteuses de surveillance et d'application de la loi, ce qui est crucial dans les pays en développement.

Enfin il a préconisé qu'il est nécessaire de passer progressivement des projets d'aide au développement de durée limitée, à des partenariats réels.

- **La coopération internationale et la dynamique de la sécurité maritime : un focus sur l'Union Africaine, Dr Nelly ISYAGI (UA/BIRA)**

Après avoir rappelé l'intérêt grandissant pour la mer et son "économie bleue" et précisé que près de 90% des importations et exportations du continent transitent par la mer. En outre, elle a indiqué qu'un grand nombre et un nombre important des corridors commerciaux maritimes les plus stratégiques se trouvent dans l'espace maritime africain, la présentatrice a évoqué les diverses initiatives retenues à l'échelle du continent africain pour assurer la sécurité et la sûreté maritimes et le bien être dans ses mers et océans.

- **Piraterie et initiatives prises dans la sous-région COREP : Mr Georges MBA ASSEKO (ANPA)**

Le présentateur a rappelé des initiatives et actions engagées par l'Afrique Centrale visant à créer et mettre en place un cadre collaboratif de lutte contre l'insécurité maritime.

Il s'agit notamment du récent Sommet Extraordinaire de l'Union Africaine (Lomé 2016), de la Conférence des Chefs d'Etat de Yaoundé (2013), de la création en 2001 de la Commission du Golfe de Guinée ainsi que des résolutions des sommets des Chefs d'Etat de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), qui ont abouti à l'arrimage de la COREP comme institution spécialisée de la Communauté. Il s'agit aussi de la mise en place dès 2010, des prémisses de l'architecture de Yaoundé relative à la lutte contre la piraterie et l'insécurité maritime.

- **Mécanismes régionaux pour lutter contre les actes de piraterie en Afrique de l'Ouest : Mr Dédi Nadje Seraphin (CPCO)**

Après avoir donné un bref aperçu sur les missions du CPCO, le présentateur a ensuite présenté le task Force de l'Afrique de l'Ouest qui a été créé en 2015 en tant que corps subsidiaire du CPCO par la Conférence des ministres des six États membres. Ce task Force se veut plate-forme qui vise à accroître la coopération dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action régional du CPCO pour combattre la pêche illégale adoptée en 2009.

Le task Force vise à surmonter les obstacles qui entravent le renforcement de la coopération interministérielle, inter institutions et inter-pays à travers:

- La mise en place d'une plate-forme de communication partagée
- La création de nouveaux groupes de travail, impliquant tous les organismes concernés ;
- La tenue des réunions régulières du Groupe de travail et des formations régionales ; et
- Le soutien de toutes les activités de routine via le CPCO et une équipe technique plus large.

- **Actions ICCAT dans le golfe de Guinée. Mr Driss MESKI (ICCAT)**

Le représentant de l'ICCAT a félicité la COMHAFAT pour l'organisation de cette rencontre et a mis en relief les priorités de son organisation en matière de lutte contre les activités INN à l'échelle de l'Atlantique et du Golfe de Guinée en particulier. Il a aussi réitéré la disponibilité de son organisation à collaborer avec les pays membres de la COMHAFAT, afin pour l'éradication d'activités illégales dans la région de l'ICCAT. Il a par la suite, évoqué l'assistance en matière de développement du SCS, qu'apporte l'ICCAT à certains pays de la zone, pour lutter contre les actes illicites et illégaux commis dans les eaux sous juridictions nationales.

- **Aperçu général sur les initiatives de coopération internationale dans la région : Dr. Amadou TALL**

La Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer (CNUDM) est de prime abord le cadre juridique applicable régissant l'enlèvement de l'équipage et le détournement de navires, en ce sens que ces actes peuvent, dans certaines circonstances, relever de la définition de la piraterie de la CNUDM.

La présentation vise à démontrer que les 3 Conventions (la Convention SUA, La Convention contre la prise d'otages et la Convention contre la criminalité transnationale organisée) sont utilisées conjointement avec CNUDM pour établir un cadre juridique efficace pour l'appréhension, la poursuite et la répression des auteurs des actes d'enlèvement d'équipage et de détournement de navires.

En outre, il examine les dispositions de la CNUDM, de la Convention SUA, de la Convention sur les otages et de l'UNTOC, l'applicabilité aux actes d'enlèvement d'équipage et de détournement, puis discuter de la

mesure dans laquelle ces conventions établissent un cadre juridique efficace.

- **Lutte contre la piraterie dans l’océan Indien : Mr Hassani AHAMADA SOILIH (COI)**

La présentation a porté sur la région de l’Océan Indien et sur les efforts déployés pour lutter contre la piraterie maritime.

Le présentateur a ensuite passé en revue le programme MASE (Sécurité Maritime) dont les deux objectifs sont :

- Objectif global - renforcer la sécurité maritime dans la région ESA-IO, contribuant ainsi à la sécurité mondiale et créer un environnement favorable au développement économique de la région ESA-IO et au-delà.
- Objectif spécifique - renforcer la capacité de la région ESA-IO dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale et du Plan d'action contre la piraterie et pour la sécurité maritime, adopté en octobre 2010 à Maurice.

- **Propositions pour améliorer le cadre institutionnel et opérationnel : Mr. Jan Van HEERTUM**

L’expert a présenté deux études de cas : L’un sur le Département des Interventions Spéciales et l’autre sur l'Organisation "Atlas".

Le contenu de la présentation est inspiré de la longue expérience du présentateur au sein des forces de police des Pays –Bas.

- **Le processus de définition des besoins opérationnels et logistiques et de la formation : Mr. Hamish McDonald OBE**

Le présentateur, a décliné le processus adéquat pour la définition des besoins opérationnels et logistiques et de formation, a même de lutter efficacement contre les crimes en mer. Il a également présenté la méthodologie de la formation, et l'évaluation continue des compétences et l'amélioration des capacités.

- **La formation et le renforcement des capacités comme moyens de lutte efficace contre la piraterie : Mr. Karim COULIBALY (DG/ARSTM)**

Après une présentation de l’Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM), en tant qu’outil incontournable de formation maritime et en en sécurité et sureté maritimes, au service de toute la région, son Directeur Général a rappelé que le contexte géostratégique des activités maritimes est confronté à trois enjeux majeurs, l’économique, le social et le sécuritaire.

Pour faire face à ces enjeux, le présentateur place l’ARSTM au centre des solutions, en assurant la formation des jeunes aux métiers de la mer et en renforçant les capacités des personnels en matière de lutte contre la criminalité maritime.

- **Pour une coopération régionale cohérente en matière de sécurité maritime : Mr Med SEMLALI (COMHAFAT)**

L'accent a été mis sur l'importance de la coopération régionale en tant que phénomène qui concerne l'ensemble des régions du monde et sur la sécurité, la stabilité et la bonne gouvernance, essentiels pour tout processus développement économique et social.

La coopération régionale qui est nécessairement économique doit aussi concerner le rapprochement entre les hommes et la sécurité aux frontières (terrestres ou maritimes) pour prévenir et/ou lutter contre les menaces à la sécurité maritime.

Dans l'impossibilité de faire face au fléau au niveau d'un Etat, des propositions ont été émises afin de mettre en place une coopération régionale renforcée.

**L'ensemble des présentations sont disponibles dans la langue d'origine sur le site web de la COMHAFAT à l'adresse suivante : <http://comhafat.org/fr>**

## **RESULTATS**

**17.** Les présentations et débats ont permis à la réunion de :

- Débattre du phénomène de la piraterie sous l'angle du droit International ;
- Analyser les origines, la nature et l'étendue ainsi que les impacts économiques et sociaux de la piraterie maritime dans les pays de la zone ;
- Passer en revue les initiatives et les mécanismes mis en place dans la région pour lutter contre la piraterie maritime en évoquant les expériences dans d'autres régions (Océan indien) ;
- Formuler des recommandations visant le renforcement et l'amélioration des systèmes existants de lutte contre la piraterie maritime, notamment en termes d'amélioration d'échange d'informations, de coordination et de collaboration, de mutualisation des efforts, de financement et d'opérationnalisation des stratégies nationales et régionales ;

## **DISCUSSIONS**

**18.** De vives discussions ont suivi les présentations tout au long des différentes sessions. Elles ont permis de relever les points saillants suivants :

- La prise de conscience par la communauté internationale, des risques et dangers de l'insécurité des mers et des océans;
- L'insécurité maritime se confirme comme l'une des menaces majeures à la sécurité et à la stabilité économique de la Région, tant pour les États du littoral que ceux enclavés dans l'arrière-pays ;

- Le caractère négatif des impacts de l'insécurité maritime dans le processus de développement socio-économique des pays, particulièrement en termes de perte d'opportunités d'investissement et d'émigration des populations ;
- La piraterie maritime, reconnue comme étant un problème d'insécurité maritime et devra être combattue à l'aval de toutes les activités douteuses utilisant les espaces maritimes comme la pêche, le commerce et la plaisance ;
- La nécessité de mener une politique préventive axée sur les causes profondes de l'émergence du phénomène ;
- L'existence d'initiatives internationales, continentales et régionales pour lutter contre les actes de piraterie et les vols à main armée commis particulièrement au large des côtes atlantiques africaines ;
- La persistance de ces délits en dépit de la volonté des Etats, illustrée par l'adoption du Code de conduite relatif à la prévention et la répression des actes illicites perpétrés dans l'espace maritime du golfe de Guinée et plus tard de la Charte africaine de Lomé ;
- La complexité de la lutte contre la piraterie et les diverses formes de l'insécurité maritimes, une coopération régionale basée sur la coordination, l'information et la mutualisation des moyens, est préconisée pour éradiquer ce fléau ;
- L'édification de cette coopération régionale est liée à la volonté et à la capacité des États riverains de coopérer entre eux et de solliciter un appui technique et opérationnel, de partenaires étrangers ;
- Les difficultés dans la mise en œuvre et l'opérationnalisation des cadres institutionnels et juridiques ainsi que des programmes de lutte contre la piraterie au niveau régional ;
- La piraterie maritime est à considérer dans sa globalité, en tant que manifestation liée à la sécurité et la sûreté des mers, à la gouvernance et au développement économique et social des pays de la zone ;
- L'approche est préventive, et devra cibler les causes profondes de l'insécurité maritime, selon une démarche globale, intégrant les problématiques de pauvreté, de chômage, de corruption, de sécurité alimentaire et de bonne gouvernance ainsi que le manque de moyens de contrôle et de surveillance des espaces maritimes nationaux ;
- La nécessaire implication des organisations continentales, régionales, sous régionales et les institutions d'intégration économiques chacune à son niveau dans la mise en œuvre d'une coopération régionale de prévention et de lutte contre l'insécurité maritime ;

## RECOMMANDATIONS

- 19.** A l'issue de la réunion, les participants ont formulé des recommandations qu'ils ont convenu de consigner sous le titre "Appel de Tanger pour la sûreté et la sécurité dans les espaces maritimes en Afrique" **Annexe III.**

## CONCLUSION

**20.** Dans le cadre des efforts entrepris pour développer les capacités des Etats de la région, les participants ont sollicité de la COMHAFAT, d'initier au titre de l'année 2018, deux activités portant sur cette thématique.

## **CLOTURE**

**21.** Les travaux de l'atelier ont été déclarés clos à 17 :00.

## Annexe I

### Liste des Participants

<p><b>ARSTM</b> Karim COULIBALY</p>  <p>Côte d'Ivoire agretina2000@yahoo.fr coulakar@yahoo.fr</p>	<p><b>AU-IBAR</b> Nelly ISYAGI</p>  <p>Kenya nelly.isyagi@au-ibar.org</p>
<p><b>Bénin</b> Kasseau Herman Hector</p>  <p>kasseau75@gmail.com</p>	<p><b>Cameroun</b> Jean Blaise NGOLLONG NJANGI</p>  <p>jngollong@yahoo.fr</p>
<p><b>Chatham House</b> Alex VINES</p>  <p>avines@chathamhouse.org</p>	<p><b>Congo</b> Boniface ESSEA</p>  <p>esseaboni@gmail.com</p>
<b>Côte d'Ivoire</b>	
<p>Cathérine HEMA</p>  <p>hemacathy@yahoo.fr</p>	<p>Kati Franck COULIBALY</p>  <p>kati_franck04@yahoo.fr</p>
<p><b>COREP</b> Flore WORA</p>  <p>wora.flore@yahoo.fr</p>	<p><b>CPCO</b> Seraphin DEDI NADJE</p>  <p>sdedi.nadje@yahoo.fr</p>

## Gabon/ANPA

Georges MBA-ASSEKO



[gmbasseko@yahoo.com](mailto:gmbasseko@yahoo.com)

Jean Yvon ELANGMANE



[elangmanepaterne@yahoo.fr](mailto:elangmanepaterne@yahoo.fr)

## Gambie

Musa JAWLA



[musajawla5@gmail.com](mailto:musajawla5@gmail.com)

## Ghana

Peng-yir NEMORIUS



[npengyir@yahoo.com](mailto:npengyir@yahoo.com)

## Guinee Bissau

Quintino NAMBUNDE



[ruimirna@gmail.com](mailto:ruimirna@gmail.com)

Tomas PEREIRA



[tomper119@gmail.com](mailto:tomper119@gmail.com)

## ICCAT

Driss MESKI



[driss.meski@iccat.int](mailto:driss.meski@iccat.int)

## Maroc

Mohammed DRISSI



[drissi@mpm.gov.ma](mailto:drissi@mpm.gov.ma)

Jawad BENSOUA



[bensoudaJawad@hotmail.com](mailto:bensoudaJawad@hotmail.com)

Youssef TOUIJAR



Salah ASSOU



[mamoneya-sa@hotmail.com](mailto:mamoneya-sa@hotmail.com)

<p><b>Youness ASSAL</b></p>  <p>assal-youness.dmm@gmail.com</p>	<p><b>Bouchaib IBNETAYEB</b></p>  <p>b.ibnettayeb@gmail.com</p>
<p><b>Nigeria</b> Okpe HYACINTH ANEBI</p>  <p>hokpe@yahoo.com</p>	<p><b>OECD</b> Antonia LEROY</p>  <p>antonia.leroy@oecd.org</p>
<p><b>RDC</b> Fiston BASUBI BAHATI</p>  <p>fistonbasubi01@gmail.com</p>	<p><b>Sao tomé et Príncipe</b> Gervásio do Rosário</p>  <p>gerva4@yahoo.com.br</p>
<p><b>SENEGAL</b> Ndeye sophie SAKHO</p>  <p>ssafiyas@gmail.com; ehmm230306@yahoo.fr</p>	<p><b>Sierra Leone</b> Hindolo MOMOH</p>  <p>hindomoh@yahoo.co.uk</p>
<b>Consultant</b>	
<p><b>Miloud LOUKILI</b></p>  <p>Juriste miloud.loukili@hotmail.fr</p>	<p><b>Amadou TALL</b></p>  <p>amadou.tall@gmail.com</p>
<p><b>Ahamada Soilihi HASSANI</b></p>  <p>hassani.ahamada-soilihi@coi-ioc.org</p>	<p><b>Jan van HEERTUM</b></p>  <p>EMcLachlan@chathamhouse.org</p>

Hamish MCDONALD



h.mcdonald@enkur.co.uk

**COMHAFAT**

Abdelouahed BENABBOU



benabboucomhafat@gmail.com

Mohammed SEMLALI



semlali@comhafat.org

Abdenaji LAAMRICH



laamrich@comhafat.org

Mohamed HADDAD



haddad.comhafat@gmail.com

Mohamed SADIKI



sadikicomhafat@gmail.com

Hayat ASSARA



hayat.comhafat@gmail.com

Abdelkrim MRABTI



akarim.mrabti@gmail.com

Atsushi ISHIKAWA



a615@ruby.ocn.ne.jp

## Annexe II

### Ordre du Jour

18 Septembre 2017	
08 :00-09 :00	<b>Enregistrement</b>
09 :00-09 :45	<b>Ouverture</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Allocution du représentant du Maroc, pays hôte</li><li>- Allocution du Représentant de la Côte d'Ivoire, Président de la COMHAFAT</li><li>- Allocution du SE de la COMHAFAT</li></ul>
09 :45-10 :00	<b>Introduction de la rencontre</b>
10 :00-10 :15	<b>Pause-café</b>
<b>Première session : La piraterie maritime en Afrique</b>	
10:15-12:30	<ul style="list-style-type: none"><li>- La piraterie maritime en Droit International: <b>M. Miloud LOUKILI</b></li><li>- Origine spécifique, nature et étendue de la piraterie maritime en Afrique de l'Ouest: <b>M. Naji LAAMRICH (COMHAFAT)</b></li><li>- Impacts économiques et fiscaux de la piraterie maritime <b>Mme. Antonia LEROY (OCDE)</b></li></ul>
12 :30-13 :30	<b>Déjeuner</b>
<b>Deuxième session : La lutte et les moyens de résolution des questions de piraterie : des actions isolées à la mutualisation institutionnelle des efforts</b>	
14 :00 -16 :00	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les efforts déployés par l'Union africaine pour lutter contre la piraterie en Afrique de l'Est et de l'Ouest <b>Dr. Nelly ISYAGI (AU/IBAR)</b></li><li>- Apprendre les leçons et renforcer la confiance : lutte contre la criminalité maritime dans le golfe de Guinée : <b>Dr. Alex VINES (Chatham House)</b></li><li>- Piraterie et initiatives prises dans la sous-région COREP: <b>M. Georges MBA ASSEKO (Gabon)</b></li><li>- Mécanismes régionaux pour lutter contre les actes de piraterie en Afrique de l'Ouest: <b>M. Dédi Nadjé Seraphin (CPCO)</b></li><li>- Actions de l'ICCAT dans le Golf de Guinée : <b>M. Driss MESKI, (ICCAT)</b></li></ul>
16 :00 -16 :15	<b>Pause-café</b>
16 :15-18 :00	La coopération internationale et la dynamique de la sécurité maritime <ul style="list-style-type: none"><li>- Aperçu général sur les initiatives de coopération internationale dans la Région <b>M. Amadou TALL</b></li><li>- Lutte contre la piraterie dans l'océan Indien <b>M. Hassani AHAMADA SOILIH (COI)</b></li><li>- La formation et le renforcement des capacités comme moyens de lutte efficace contre la piraterie : <b>M. Karim COULIBALY (DG/ARSTM)</b></li><li>- <b>Discussion</b></li></ul>
18.00	<b>Fin de la première journée</b>

<b>19 Septembre 2017</b>	
<b>Troisième Session : Pour une lutte plus efficace contre la piraterie en Afrique de l'Ouest</b>	
<b>09 :00-10 :30</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propositions pour améliorer le cadre institutionnel et opérationnel : <b>M. Jan Van HEERTUM</b></li> <li>- Le processus de définition des besoins opérationnels et logistiques et de la formation : <b>Mr. Hamish McDonald OBE</b></li> </ul>
<b>10:30- 10:45</b>	<b>Pause-café</b>
<b>10:45-12 :30</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour une coopération régionale cohérente pour la sécurité maritime : <b>M. Med SEMLALI (COMHAFAT)</b></li> </ul>
<b>12 :30-13 :30</b>	<b>Déjeuner</b>
<b>Quatrième session: Conclusion et Recommandations</b>	
<b>14:00 – 15:30</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulation de recommandations pour une meilleure lutte contre la piraterie dans la zone COMHAFAT</li> </ul>
<b>15:30-15:45</b>	<b>Pause-café</b>
<b>15:45-17:00</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulation de recommandations pour une meilleure lutte contre la piraterie dans la zone COMHAFAT</li> </ul>
<b>17 :00</b>	<b>Fin de la réunion</b>

## Annexe III

### **Appel de Tanger pour la sûreté et la sécurité dans les espaces maritimes en Afrique**

- **Réaffirmant** les règles du droit international, particulièrement celles énoncées dans :
  - Les articles pertinents de la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer (CNUDM, 1982) ;
  - La Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime (SUA, 1988) ;
  - La Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS, 1974) ;
  - Le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS, 1974/1988) ;
  - Les résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de Sécurité des Nations-Unis, qui appellent à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies régionales, sous régionales et nationales de sûreté et sécurité maritimes ;
  
- **Considérant** la stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050, adoptée en janvier 2014, faisant du domaine maritime africain l'un des principaux leviers du développement économique et social pour le continent ;
  
- **Rappelant** les initiatives prises au niveau de l'Afrique pour faire face au problème de la piraterie maritime, en l'occurrence :
  - La charte de l'Union Africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement de l'économie maritime (2016) ;
  - Le Code de conduite de Djibouti relatif la répression des actes de piraterie et des vols à main armée à l'encontre des navires dans l'océan Indien occidental et le golfe d'Aden ;
  - Le Code de conduite relatif à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires, et les activités maritimes illégales en Afrique de l'Ouest et du Centre ;
  - Le Mémoire d'entente entre la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Commission du Golfe de Guinée (GGC) sur la sécurité dans l'espace maritime de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest (2008) ;
  
- **Se félicitant** de l'adoption des stratégies maritimes intégrées au niveau régional et continental, notamment :
  - La stratégie maritime intégrée de la Communauté économique des

Etats d'Afrique de l'Ouest (Yamoussoukro, le 29 Mars, 2014) ;

- La stratégie maritime intégrée de la Commission du Golfe de Guinée (Malabo, le 10 Août 2013) ;
  - Le protocole d'accord sur la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer, en synergie avec la Commission du golfe de Guinée et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Occidentale ; (Kinshasa, le 24 Octobre, 2009) ;
- **Préoccupés** par l'ampleur de la piraterie maritime qui constitue une menace sérieuse à la paix et à la stabilité des Etats et un frein au développement et au bien-être aussi bien des populations des pays riverains que celles des pays enclavés ;
  - **Conscients** du fait que le développement économique des Etats de la Région dépend largement de leur capacité à créer des richesses par une gouvernance adéquate de leur espace maritime ;
  - **Conscients** également du rôle important et indispensable des partenaires internationaux dans le renforcement des capacités de ces Etats et des organisations régionales dans la lutte contre la piraterie maritime et autres crimes connexes ;

### **Les Participants aux journées de réflexion sur la piraterie maritime, réunis à Tanger (Maroc) recommandent :**

**1-** De mettre en œuvre les stratégies pour le développement du secteur maritime et d'une "économie bleue" susceptible d'assurer la sécurité alimentaire, l'emploi, la croissance économique inclusive et durable, la prospérité et la stabilité ;

**2-** D'adopter une approche globale en associant toutes les parties prenantes (secteur privé, communautés locales, ONG, etc...) et centrée à la fois sur la sécurité et la sûreté, la gouvernance et le développement durable ;

**3-** De transposer dans les législations nationales, les dispositions des instruments juridiques internationaux relatifs de lutte contre la piraterie maritime, les vols à main armée et les autres activités illicites commises en mer;

**4-** De faciliter l'harmonisation du cadre juridique et institutionnel des Etats de la Région ;

**5-** D'instituer des mécanismes à même de faciliter l'échange d'informations pertinent, efficace et en temps voulu ;

**6-** De développer des programmes de formation communs sur le maintien de la sûreté, de la sécurité et de l'ordre en mer en relation avec les centres de

formation d'excellence dédiés ;

**7-** De privilégier la mutualisation des moyens de lutte contre la piraterie maritime et les actes illicites en mer, particulièrement dans le domaine de la surveillance du domaine maritime par l'organisation d'opérations conjointes ;

**8-** De s'inspirer des expériences et de bonnes pratiques des régions du monde ayant fait face à ce phénomène ;

**9-** D'assurer la coordination entre les différents intervenants dans la lutte contre la piraterie maritime, y compris les autorités fiscales, afin de suivre les flux financiers liés aux activités illicites en mer et à la piraterie maritime ;

**10-** De garantir un financement pérenne pour l'opérationnalisation des stratégies de lutte contre la piraterie maritime ;

**11-** D'impliquer les organisations de pêche régionales et sous régionales ainsi que les organisations d'intégration économique dans la lutte contre l'insécurité maritime en Afrique, par la promotion d'une coopération plus soutenue notamment dans la mise en place d'architectures inter-régionales.

## **Les Participants**

**Tanger, le 19 Septembre 2017**